

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à vingt heures et trois minutes, le Conseil municipal de la commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 23 juin 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 23 – REPRÉSENTÉS : 03
VOTANTS : 26

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mmes DUBOURG Yolande et TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. REKIS Bruno, CODET Stéphane et FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France et GUILLAUDEUX Maryse, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mme MOREAU Valérie, MM. MOUSSU James, PAITIER Christophe, PINEAU Olivier, PONTAC Serge et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : M. COLIN Arnaud (*pouvoir à Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie*), Mme GUINEL Marie-Jeanne (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*) et M. PICAUD Michaël (*pouvoir à M. LODÉ Alexandre*).

ABSENTS : Mmes FAURY Marion et NIAUDET Danielle et M. PELÉ Martin.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme DUBOURG Yolande et M. REKIS Bruno.

OBJET : *Cession de la parcelle communale cadastrée section AO numéro 616*

N° 2022 / 06 / 13

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2241-1 et L 2122-21 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment son article L 3211-14 (cessions) ;

Vu l'estimation du Domaine en date du 1^{er} juin 2021 ;

Vu les estimations de l'office notarial RUAUD en date du 08 juillet 2021 et 30 septembre 2021 ;

Vu l'offre d'achat de Monsieur et Madame MILLET en date du 06 avril 2022 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du territoire en date du 04 mai 2022 ;

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

Considérant l'intérêt de Monsieur et Madame MILLET d'acquérir la parcelle cadastrée section AO numéro 616, située rue de la Fontaine/rue Marcel Garnier, d'une superficie de 329 m² au prix de 150,00 euros le mètre carré, soit 49 350,00 euros net vendeur ;

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** de céder le bien communal non bâti cadastré section AO numéro 616 d'une surface de 329m², moyennant la somme de 150,00 euros/m² soit 49 350,00 euros net vendeur,
- **DÉCIDE** que le compromis de vente et l'acte de vente de cette opération seront dressés en l'étude de Maître RUAUD Damien, notaire à BLAIN,
- **PRÉCISE** que l'ensemble des frais (droits, honoraires...) occasionnés par cette opération sera aux dépens des acquéreurs,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié d'acquisition et tous documents relatifs à ce dossier.

Extrait certifié conforme,
Fait, affiché en Mairie de BLAIN et mis en
ligne le 4 juillet 2022,
Le Maire,
Jean-Michel BUF



Les Secrétaires de séance,

Mme Yolande DUBOURG

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Yolande Dubourg.

M. Bruno REKIS

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Bruno Rekis.